



Centre Ivoirien de
Recherches
Economiques et Sociales



NOTE DE SYNTHÈSE #1

NOVEMBRE 2025

POLITIQUES NATIONALES/REGIONALES ET SOINS NON REMUNERES



Auteur:

Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales

Photo de couverture:

Femmes revenant du champ avec des fagots dans le région du TONKPI à l'ouest de la Côte d'Ivoire

Note:

Cette note vise à expliciter l'importance de la compréhension du cadre global des politiques dans lequel s'inscrit le projet intitulé **"utilisation du four amélioré TIKA pour réduire la charge du travail domestique des femmes en milieu rural ivoirien"**. Ce cadrage est déterminant pour assurer l'intégration cohérente des évidences de recherche aux politiques publiques nationales et régionales. Elle offre également une lecture claire des synergies potentielles, des opportunités de financement, mais aussi les écarts et les défis persistants. Les différentes informations sur le projet sont disponibles sur le site web du CIRES <https://cires-ci.com/>

Remerciements:

Cette note de synthèse a été rédigé par l'équipe technique du projet. Nous exprimons notre gratitude à l'ensemble des partenaires et institutions qui ont partagé leurs analyses permettant d'enrichir cette réflexion collective.

Cette note a été réalisé également grâce au soutien du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) qui finance le projet. Les analyses qui y sont exprimées sont celles du CIRES et ne reflètent pas nécessairement celles du CRDI.

Abidjan, Côte d'Ivoire

Novembre 2025

INTRODUCTION

L'autonomisation des femmes est en soi un objectif de développement universellement reconnu, essentiel pour la promotion d'un développement inclusif et durable. Pour y parvenir, il est primordial de garantir le respect des droits des femmes afin de libérer leur potentiel et de favoriser leur participation à la vie politique, économique et sociale. Un cadre institutionnel garantissant l'égalité des chances et des opportunités est nécessaire afin d'assurer cette implication des femmes dans toutes les sphères de la société, de sorte qu'aucune femme ni fille ne soit laissée de côté. Cette égalité des chances doit être perceptible dans plusieurs domaines, entre autres, l'éducation, la formation et l'accès à des technologies qui réduisent les contraintes qui pèsent sur les femmes, en particulier les travaux de soins non rémunérés qui freinent leur participation à l'économie. Le projet « **Utilisation du four amélioré TIKA pour réduire la charge du travail domestique des femmes en milieu rural ivoirien** », mis en œuvre par le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) grâce au financement du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a pour objectif de produire des évidences pour informer la mise à l'échelle de technologies propres afin de réduire le temps consacré aux soins non rémunérés dans les ménages ruraux tout en favorisant l'autonomisation socioéconomique des femmes et jeunes filles et en réduisant l'empreinte carbone des ménages.

Ce projet se situe à l'intersection de plusieurs enjeux majeurs, alliant l'autonomisation des femmes, la transition vers des technologies de cuisson propre et la protection de l'environnement. Cette note synthétique vise à présenter les politiques nationales et régionales encadrant ces thématiques, en mettant en lumière les dynamiques en cours. Elle intègre par ailleurs, une analyse des écarts et des synergies existants entre les politiques nationales et régionales en vue d'optimiser la coordination entre ces dernières et de renforcer l'efficacité des actions.



CADRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE SOINS NON RÉMUNÉRÉS

- **Au niveau sous régional**

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée dès 2004 d'une politique genre visant à « assurer l'égalité de droits et de chances entre les sexes dans la région ». Cette vision a été consolidée par l'acte additionnel de 2015 sur l'égalité de genre, qui oblige les Etats membres à prendre des mesures législatives et institutionnelles en faveur de l'autonomisation économique des femmes. Ce texte les engage également à valoriser le travail non rémunéré des femmes en l'intégrant dans la comptabilité nationale et en promouvant les technologies appropriées pour alléger les tâches domestiques. De façon concrète, il s'agit d'outiller les ménages en infrastructures et équipements (eau, énergie, cuisson propre) afin de réduire le fardeau des soins non rémunérés pesant sur les femmes, et de mesurer leur contribution économique invisible.

- **Au niveau national**

Le cadre principal pour l'autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire est la **Politique Nationale sur l'Egalité, l'Equité et le Genre (PNEEG 2024-2030)**. Cette politique a deux objectifs à savoir : l'intégration effective du genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée, et le changement des mentalités et des comportements des populations en faveur du respect des droits des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans leurs spécificités. A travers le deuxième objectif, cette politique inclut la promotion d'une répartition plus équitable des tâches familiales.

Le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, sans en faire un axe stratégique spécifique, traite la question des travaux domestiques et soins non rémunérés, à travers le prisme de l'autonomisation des femmes et de la réduction des inégalités de genre. La problématique des soins non rémunérés y est abordée dans le pilier 4 « Développement du capital humain ». Les objectifs clés de ce pilier, en rapport avec les soins non rémunérés, sont l'autonomisation économique des femmes, l'allègement des corvées via l'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, santé) et l'amélioration de la productivité en libérant du temps pour les activités économiques.

Travaux de soins non rémunérés: avancées et obstacles

Sur le plan stratégique, un alignement est clairement observable entre la Côte d'Ivoire et les instances régionales telles que la CEDEAO, autour des travaux de soins non rémunérés. Cette convergence se manifeste notamment dans la reconnaissance commune de la nécessité de réduire le fardeau domestique pesant sur les femmes, à travers l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base telles que l'eau, l'énergie et les technologies de cuisson propre.

Par exemple au niveau national, des avancées révèlent :

- le Décret N° 2025-120 du 16 février 2025 portant modalités communes d'application de la Loi portant Statut Général de la Fonction Publique en ses Articles 104 et 107 font passer le congé de maternité de 03 à 06 mois et prolonge celui de paternité de 03 à jusqu'à 30 jours à la demande du fonctionnaire;
- l'émergence de crèches communautaires et de garderies villageoises dans certaines localités joue un rôle clé dans la transformation sociale et économique des communautés, en matière d'autonomisation des femmes, de leur accès à l'emploi, et de développement socio-éducatif des enfants. La Côte d'Ivoire compte actuellement 112 Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE), 159 Centre d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) et 02 crèches garderies publiques;
- l'installation de bornes-fontaines d'eau potable dans des villages éloignés ou de points d'eau de forage qui permet de réduire le temps de corvée d'eau qui incombe quasi exclusivement aux femmes et aux filles;
- l'extension du réseau électrique dans des zones rurales permet à davantage de ménages de s'équiper d'appareils électroménagers de base allégeant un peu la pénibilité du travail domestique.

Toutefois, des gaps subsistent:

- La directive de la CEDEAO relative à l'intégration explicite du travail non rémunéré dans les systèmes de comptabilité nationale demeure, à ce jour, sans traduction concrète dans les dispositifs politiques ou institutionnels en Côte d'Ivoire, laissant subsister un écart notable entre les engagements régionaux et leur mise en œuvre au niveau national;
- le PNEEG (2024-2030) représente une avancée significative dans la promotion de l'égalité de genre, mais son caractère général limite son efficacité en matière de mesures spécifiques portant sur les travaux de soins non rémunérés;
- les mécanismes budgétaires restent limités, dans la mesure où la majorité des ministères sectoriels ne disposent pas de financements clairement identifiés pour répondre aux enjeux liés aux travaux de soins non rémunérés. Les ressources allouées demeurent insuffisantes et ne permettent pas de couvrir de manière adéquate les besoins relatifs à la réduction de la charge des soins non rémunérés.

Travaux de soins non rémunérés: défis persistants

- Le poids des normes socioculturelles demeure un frein majeur à la transformation des rôles de genre dans le cadre domestique et familial;
- l'absence de l'intégration des composantes de transformation des normes dans les programmes de promotion de l'égalité (formations dans les écoles, interventions communautaires);
- L'absence de soins non rémunérés dans les politiques de protection sociale en faveur des personnes vulnérables;
- l'absence de reconnaissance des travaux de soins non rémunérés contribue à son manque de valorisation dans les politiques économiques, ce qui explique en partie la faiblesse de l'allocation budgétaire destinée aux infrastructures sociales censées alléger cette charge.



POLITIQUES D'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE CUISSON PROPRE ET AMÉLIORÉES

• Au niveau régional

La **Politique des Énergies Renouvelables de la CEDEAO (PERC)** met un accent particulier sur la promotion des technologies de cuisson propre, qui constitue un levier essentiel dans la transition énergétique domestique. Elle vise à renforcer l'accès des ménages, en particulier en milieu urbain, à des solutions modernes et durables telles que les foyers améliorés et le gaz de pétrole liquéfié (GPL). Parmi les trois séries d'objectifs définies par cette politique, le troisième vise spécifiquement le développement du secteur des énergies domestiques liées à la cuisson des aliments et aux activités assimilées, à travers l'amélioration de l'accès aux technologies performantes de cuisson et la diffusion de pratiques de production améliorées pour le charbon de bois.

Adoptée en 2013, cette politique intègre une ambition régionale claire visant à réduire de moitié (50%) le nombre de personnes n'ayant pas accès à des technologies de cuisson moderne d'ici 2030 notamment à travers la réduction de la dépendance aux méthodes traditionnelles et polluantes. Cette dynamique s'est renforcée avec la création du **Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (ECREEE)** de la CEDEAO en 2010, basé au Cap-Vert. ECREEE a lancé le programme **WACCA (West Africa Clean Cooking Alliance)**, une alliance régionale pour promouvoir les solutions de cuisson propre. WACCA facilite le partage d'expériences, mobilise des financements et appuie chaque pays dans l'élaboration de son Plan d'Action Cuisson.

Par ailleurs, la CEDEAO a approuvé en 2015 une politique d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie qui souligne la nécessité de diffuser des foyers améliorés et d'autres technologies (biogaz, briquettes) pour alléger la charge des femmes et améliorer leur santé dans les zones rurales.

• Au niveau national

Dans le cadre de sa transition énergétique, la Côte d'Ivoire a mis en place un ensemble cohérent d'instruments stratégiques visant à garantir un accès universel à une énergie moderne, durable et inclusive. Le **Pacte National Énergie** s'impose comme le socle stratégique de la transition énergétique en Côte d'Ivoire, en portant une vision globale et intégrée du secteur à l'horizon 2030. Il s'articule autour de plusieurs axes prioritaires, notamment : butanisation des ménages, diffusion de foyers améliorés et promotion d'alternatives (biogaz, briquettes à base de résidus agricoles). Plusieurs documents de politique ont été adoptés par le Gouvernement pour promouvoir l'utilisation de technologies de cuisson propre. Ce sont entre autres, le **Plan d'Action National des Énergies Renouvelables (PANER)** pour la période 2016-2030, la **Politique Sectorielle des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PSDEREE) 2020-2030**, le **Plan d'Action National pour la Cuisson Propre (PANCP) 2024-2030**, le **Plan d'Action National de la Bioénergie 2020-2030**, et l'**Agenda SE4All (Sustainable Energy for All)**, qui engage le pays à respecter les standards internationaux en matière d'accès à l'énergie, d'efficacité énergétique et de cuisson propre.

De façon spécifique:

- le PANER ambitionne, d'ici 2030, de permettre à 10 % de la population d'accéder à des foyers améliorés, tout en assurant que 90 % des ménages utilisent des combustibles modernes pour la cuisson, tels que le butane, le biogaz ou le biochar. Par ailleurs, il prévoit que 16 % du charbon de bois soit produit selon des méthodes de carbonisation améliorée, plus respectueuses de l'environnement;
- l'Agenda SE4all prévoit d'approvisionner 67% des ménages en gaz butane et d'équiper 10% des ménages en foyers améliorés d'ici 2030.

En complément de ces politiques et initiatives publiques, des partenariats stratégiques ont été mis en place afin de renforcer l'efficacité des interventions sur le terrain. À ce titre, la création en 2016 de l'Alliance Ivoirienne pour les Foyers Améliorés et l'Énergie de Cuisson Propre (CI-ACC) constitue une avancée significative. Cette alliance fédère les efforts des institutions publiques (incluant les ministères concernés et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural – ANADER), du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG), dans une dynamique de synergie visant à promouvoir l'accès à des solutions de cuisson propre efficaces et adaptées aux réalités locales.

Par ailleurs, une coordination intersectorielle s'est progressivement établie dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la transition énergétique et à l'amélioration des conditions de cuisson domestique. Le Ministère des Eaux et Forêts est responsable du bois-énergie (régulation de la production de bois de feu et charbon), tandis que le Ministère en charge de l'Énergie gère la politique énergétique nationale incluant les produits pétroliers comme le butane.

Le Ministère des mines, du pétrole et de l'Énergie intervient notamment dans le cadre de l'approvisionnement en Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL).

Plusieurs initiatives sont en cours:

- **le projet Valorisation de la Biomasse-Énergie et de la Cuisson Propre (VABICUI)**, lancé en avril 2025 et soutenu par l'Agence Belge de Développement (ENABEL) vise à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le projet encourage l'utilisation de solutions énergétiques durables et la valorisation des déchets agricoles;
- **le projet conduit par la société pétrolière ENI** (Ente Nazionale Idrocarburi), en partenariat avec le gouvernement ivoirien, intègre une dimension environnementale essentielle, alliant l'exploitation responsable du gisement Baleine à des initiatives phares en faveur de la cuisson propre. À travers la collaboration avec l'ONG AVSI (Volunteer Associations for International Service), plus de 300 000 foyers améliorés ont été distribués aux ménages vulnérables en Côte d'Ivoire depuis 2021. Ces équipements favorisent une meilleure efficacité énergétique et contribuent à la réduction significative des émissions polluantes liées à la cuisson domestique.

Technologies de cuisson propre: entre convergence des ambitions et divergence des approches

La transition vers des technologies de cuisson propre constitue un enjeu central des politiques énergétiques en Afrique de l'Ouest. À la croisée des objectifs climatiques, sanitaires et sociaux, les stratégies déployées en Côte d'Ivoire et au niveau régional révèlent des synergies fortes, mais également des disparités structurelles qui freinent une mise en œuvre cohérente et efficace.

Synergies porteuses de transformation

- un objectif partagé d'accès universel à la cuisson propre d'ici 2030, inscrit dans les engagements nationaux et régionaux ce qui montre une volonté politique alignée avec les recommandations internationales;
- une intégration croissante des enjeux de genre dans les politiques énergétiques est un vecteur de transformation sociale. Ces dispositifs reconnaissent le rôle central des femmes dans l'usage des technologies de cuisson et la nécessité d'améliorer leur qualité de vie.

Différences d'approches qui atténuent l'efficacité des actions

- en Côte d'Ivoire, d'une manière générale, l'accent est mis sur la butanisation comme levier principal de transition. Cette politique a connu du succès en milieu urbain avec plus de 90 % des ménages abidjanais utilisant le gaz pour la cuisson tandis que les zones rurales restent largement exclues. Environ 95 % des familles rurales continuent de dépendre du bois-énergie, révélant une fracture persistante dans l'accès aux technologies modernes de cuisson. Cette orientation contraste avec les recommandations de la stratégie régionale, qui préconise une approche plurielle intégrant diverses solutions telles que les foyers améliorés, le biogaz ou les combustibles densifiés (pellets), afin de mieux répondre aux spécificités socio-économiques des pays;
- l'absence de normes régionales harmonisées pour les équipements constitue un frein majeur. Elle engendre des disparités de qualité, de sécurité et d'efficacité des technologies disponibles, limitant leur adoption à grande échelle.

Accès aux technologies de cuisson propre: défis persistants

- Les subventions sont mal ciblées et inégalement réparties, les aides publiques au GPL profitent principalement aux ménages urbains, tandis que les populations rurales restent sans soutien adapté pour l'achat de bouteilles de petite taille ou de foyers améliorés;
- la promotion des technologies de cuisson propre repose essentiellement sur des initiatives ponctuelles portées par des ONG ou des partenaires techniques. L'absence d'un programme national de grande envergure freine la mise à l'échelle de solutions efficaces et accessibles pour les populations vulnérables;
- l'absence de mise en œuvre effective des politiques énergétiques, tant au niveau national que régional, combinée à une adoption fragmentée des solutions par les États, freine considérablement l'harmonisation et la généralisation des technologies de cuisson propre en Afrique de l'Ouest;
- la coordination intersectorielle reste insuffisante, alors même que la nature composite des enjeux liés à la cuisson – énergie, santé, environnement, genre et finance – exige une collaboration étroite entre les institutions;
- le mécanisme financier du WACCA reste fragile, reposant sur la coordination et le plaidoyer sans financement régional durable, avec des appuis ponctuels dépendants de bailleurs extérieurs et sans engagement budgétaire structuré des États membres.



ACTION CLIMATIQUE

• Au niveau sous régional

La politique environnementale de la CEDEAO, adoptée en 2008, vise à assurer une gestion rationnelle et durable de l'environnement et des ressources naturelles dans la région. Parmi les défis environnementaux majeurs identifiés, la déforestation occupe une place centrale en raison de ses impacts profonds sur la biodiversité, la stabilité des sols, les ressources en eau et la résilience face aux changements climatiques. La perte accélérée de couvert forestier constitue une menace transversale qui aggrave la dégradation des terres, accentue la vulnérabilité des écosystèmes et compromet les efforts de développement durable dans l'espace ouest-africain. Le bois énergie est abordé dans le cadre des objectifs spécifiques liés à la gestion durable des ressources naturelles, avec une volonté de renforcer les capacités locales en matière de gestion forestière et de sensibilisation des populations. La politique encourage donc les États membres à développer et à vulgariser des sources d'énergie renouvelables et plus durables, afin de réduire la dépendance au bois énergie. Cela inclut le solaire, le gaz domestique, et les foyers améliorés.

PACTE NATIONAL ENERGIE REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

- PORTER LA PROPORTION DE LA POPULATION UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE CUISSON PROPRE À 50% D'ICI 2030
- PORTER LA PROPORTION DE LA POPULATION UTILISANT LES FOYERS AMÉLIORÉS À 16% D'ICI 2030

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dispose également d'une Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAÉ) et d'une Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE). Tandis que la PCAÉ met l'accent sur la gestion durable des ressources forestières et la réduction de la déforestation causée par l'exploitation du bois énergie, la SDPE complète cette approche en promouvant le développement de pôles énergétiques diversifiés, incluant des alternatives plus propres comme le gaz butane, la bioénergie et l'électricité renouvelable. Ensemble, ces politiques encouragent les États membres à adopter des solutions énergétiques durables, à renforcer la coopération régionale et à améliorer l'accès à une énergie moins polluante, tout en préservant les écosystèmes forestiers et en réduisant la pression sur les ressources naturelles.

- **Au niveau national**

La Côte d'Ivoire dispose d'une **Politique Nationale de l'Environnement (PNE)** qui a été élaborée une première fois dans les années 1990 puis actualisée en 2018 pour intégrer les nouveaux enjeux comme les changements climatiques et la gestion des déchets. Cette politique prévoit une réduction de 28% des GES d'ici 2030. Elle reconnaît que l'exploitation du bois énergie, bien qu'essentielle pour les besoins domestiques de nombreuses populations surtout en zone rurale, constitue un facteur important de la déforestation en Côte d'Ivoire. Face à cette pression croissante sur les ressources forestières, elle encourage activement le recours à des alternatives énergétiques plus durables, telles que le gaz domestique, les foyers améliorés ou les sources renouvelables, afin de réduire la dépendance au bois et préserver les écosystèmes forestiers.

Par ailleurs, dans le cadre de ses engagements internationaux, la Côte d'Ivoire a soumis ses **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)**, qui traduisent son alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Les CDN révisées fixent un objectif d'atténuation de 30,41 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, soit 37 millions de tonnes de CO₂ équivalent par rapport au scénario de référence. Parallèlement, les CDN promeuvent une transition énergétique durable, marquée par l'abandon de l'option charbon et par l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix national, afin de réduire la pression sur les ressources forestières, limiter les émissions de gaz à effet de serre et encourager des solutions énergétiques plus propres. Ainsi, les orientations internationales définies dans les CDN confirment que la Côte d'Ivoire s'engage dans une trajectoire de développement compatible avec les objectifs mondiaux de l'Accord de Paris.

Écarts entre les politiques

- à l'échelle régionale, notamment au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, les priorités environnementales mettent l'accent sur la gouvernance des ressources naturelles, tandis qu'au niveau national, l'attention se porte davantage sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux changements climatiques;
- la faible coordination institutionnelle à l'échelle régionale engendre une fragmentation des actions environnementales, exacerbée par l'absence de plateformes spécifiques consacrées à la déforestation;
- l'absence de mécanismes de concertation intersectorielle entraîne une gestion cloisonnée des politiques liées au bois énergie et à la déforestation, malgré l'implication de multiples secteurs, ce qui nuit à la cohérence et à l'efficacité des actions menées aux niveaux national et régional.

Défis persistants

- les politiques nationales se caractérisent par une intégration limitée de mesures incitatives capables de stimuler la production et l'adoption de sources d'énergie plus durables;
- l'insuffisance des investissements publics et de la mobilisation des partenariats stratégiques dans les domaines de la reforestation, des infrastructures et des équipements de cuisson propre.

CONCLUSION

L'analyse des politiques publiques nationales et régionales montre que, malgré les avancées dans la reconnaissance de l'importance de la cuisson propre et de la réduction de la déforestation, les dispositifs institutionnels et budgétaires demeurent limités pour répondre aux besoins réels des populations rurales. En Côte d'Ivoire comme dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, la gouvernance du bois-énergie reste faible, les mesures incitatives pour adopter des énergies alternatives sont insuffisantes et les politiques intégrant la réduction des travaux de soins non rémunérés – dont la charge repose majoritairement sur les femmes – sont quasi inexistantes. La réduction de cette charge passe non seulement par des innovations techniques, mais aussi par des politiques de redistribution du temps, d'accès aux services de proximité (eau, énergie, garde d'enfants) et de valorisation économique de ces activités dans les cadres statistiques nationaux.

Dans ce contexte, le projet « Utilisation du four amélioré TIKÀ pour réduire la charge du travail domestique des femmes en milieu rural ivoirien » constitue une réponse concrète, en offrant une solution de cuisson plus efficace qui allège la charge domestique des femmes et appuie une transition énergétique inclusive. Ses résultats peuvent également nourrir des politiques publiques mieux orientées vers la réduction du travail domestique non rémunéré. Alignée sur les engagements stratégiques de la Côte d'Ivoire et de la CEDEAO en matière de réalisation des Objectifs de Développement Durable, notamment les ODD 5, 7 et 13, cette initiative montre la voie à suivre.

Toutefois, pour produire des effets à grande échelle, il demeure indispensable de renforcer le plaidoyer en faveur de financements dédiés, d'une coordination intersectorielle accrue et d'une harmonisation régionale plus ambitieuse.



Notes bibliographiques

CEDEAO. (2008). Politique environnementale de la CEDEAO. Commission de la CEDEAO, Abuja, Nigeria.

CEDEAO. (2013). Politique des Énergies Renouvelables de la CEDEAO (PERC). Adoptée lors de la 43e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, Abuja, Nigeria.

ECOWAS (2015). Supplementary Act relating to equality of rights between women and men for sustainable development in the ECOWAS region. Adopté lors de la 47e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, Accra, Ghana, le 19 mai 2015.

République de Côte d'Ivoire. (2018). Politique Nationale de l'Environnement. Ministère de l'Environnement, et du développement durable.

République de Côte d'Ivoire. (2025). Pacte National Énergie pour la République de Côte d'Ivoire. Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie.

UEMOA. (2008). Acte additionnel n°01/2008 du 17 janvier 2008 portant adoption de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement. Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.

UEMOA. (2022). Décision n°10/2022/CM/UEMOA portant adoption de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA. Union Économique et Monétaire Ouest Africaine